

Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de modification d'information déclarée dans le dossier de demande d'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **S-METOLASTAR***

de la société *LIFE SCIENTIFIC LTD*

enregistrée sous le *n°2017-2339*

La modification des informations déclarées (notification d'une source additionnelle de fabrication de la substance active) **est accordée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision et ses annexes.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Informations générales sur le produit	
Nom du produit	S-METOLASTAR GRAMSTAR LASCAR GRAMINASTAR
Type de produit	Générique
Titulaire	LIFE SCIENTIFIC LTD Nova UCD, Belfield Innovation Park, Belfield, Dublin 4, Irlande
Formulation Contenant Et	Concentré émulsionnable (EC)
	960 g/L - S-métolachlore
	dont la source additionnelle de fabrication de substance active est décrite en annexe, non rendue publique compte tenu de la confidentialité des données.
Numéro d'intrant	938-2015.01
Numéro d'AMM	2160479
Fonction	Herbicide
Gamme d'usages	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

A Maisons-Alfort, le 15 SEP. 2017



Françoise WEBER
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)